



# Auto-Ecole OLSAGUI

M. Guillaume TURPIN

1, rue de la Roque  
24100 CREYSSE

## FORMULE A 1564 €

### Permis B Conduite accompagnée

#### Ce qui est inclus dans le forfait

##### Evaluation Initiale

Dès l'inscription, nous prenons un rendez-vous avec l'élève afin de déterminer par l'intermédiaire d'un test le nombre d'heures approximatif qu'il nous sera nécessaire pour le former. Ce nombre d'heures sera variable en fonction de ses progrès mais ne pourra pas descendre en dessous de 20 h, minimum légal obligatoire.

Il est important de noter qu'un élève débutant a besoin de suivre environ 30 h de formation pour atteindre un niveau suffisant.

A l'issue de cette évaluation, nous signerons un contrat (papier ou signature électronique certifiée).

##### Frais administratifs

Nous faisons avec votre accord (mandat) toutes les démarches administratives en votre nom.

Les démarches sont l'inscription au Registre des Permis de Conduire afin d'obtenir un numéro de dossier (NEPH) pour le Permis demandé, l'inscription à l'examen du code et du permis, et la demande de titre une fois le permis obtenu.

Les demandes se font auprès de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

##### Fournitures pédagogiques

L'auto-école fournira tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la pédagogie de l'élève comme le livre de code, le livret de conduite dématérialisé, la fiche de suivi sur tablette, les applications numériques, mais aussi d'éventuels courriers nécessaires aux dossiers que vous n'aurez plus qu'à signer.

##### Code en salle

Chaque heure dans la limite des heures d'ouverture de l'auto-école, l'élève peut réserver une place afin de suivre en salle une séance de code. Il peut faire le nombre de séances qu'il voudra pendant 12 mois.

##### Code par internet

En complément des séances en salle, l'élève peut s'entraîner 7j/7 et 24h/24 sur la plate-forme IciCode avec suivi à distance de l'auto-école pour une durée de 12 mois. Nous avons connaissance du travail effectué, des résultats et pouvons même dialoguer et répondre aux questions grâce à la boîte de messagerie mise à sa disposition.

## 20 leçons de conduite

Dans un véhicule équipé des doubles commandes nous évoluerons ensemble vers une conduite sûre, respectueuse du code de la route, des autres usagers et de l'environnement. Les 20 h de cette formule correspondent au minimum obligatoire. Des heures supplémentaires seront facturées si l'élève en a besoin.

## RDV Préalable

A la fin de la formation de conduite, le moniteur déclarera l'élève apte à conduire avec ses accompagnateurs. L'auto-école organisera alors un rendez-vous au cours duquel le moniteur et l'élève montreront sa qualité de conduite, mais transmettront aussi les éventuels défauts mineurs à travailler au cours de la période de conduite accompagnée.

A l'issue de ce rendez-vous, l'élève se verra délivrer une attestation de fin de formation initiale à apporter aux assurances des véhicules qu'il conduira.

1 an de conduite accompagnée et 3000 km minimum après ce rendez-vous préalable doivent être effectués avant de passer l'examen du permis de conduire.

## RDV pédagogiques

Pendant la conduite accompagnée sont prévus 2 rendez-vous pédagogiques avec la présence d'au moins 1 accompagnateur. L'objectif est d'effectuer un bilan à mi-parcours et un autre en fin de parcours pour répondre à d'éventuelles interrogations et remettre en place des défauts qui pourraient devenir de « mauvaises habitudes »

## Accompagnement à l'Examen Pratique

Nous mettons à la disposition du candidat notre véhicule double-commande ainsi que la présence d'un moniteur installé à l'arrière.

L'examen dure 30 minutes. Dans cette période l'inspecteur vérifiera son identité et sa recevabilité puis lui expliquera le déroulement de l'épreuve et enfin vérifiera la qualité globale de sa conduite lors d'un parcours imposé par l'examineur lui-même.

## **Ce qui n'est pas inclus dans le forfait**

### Examen du code

Depuis la Loi Macron, ce n'est plus la Préfecture qui délivre les places d'examen et les affecte aux Auto-écoles mais une entreprise privée agréée par l'Etat (La Poste, SGS, ...). Vous êtes donc libre d'inscrire votre enfant à l'examen même sans notre accord et devrez donc régler 30 € à cet organisme.

Nous avons un compte professionnel à La Poste qui nous permet de faire cette démarche. Nous pouvons donc inscrire votre enfant à l'examen mais nous vous demanderons de nous rembourser les 30 € que nous réglerons pour vous.

### Leçons de conduite supplémentaires

Il est important de savoir qu'en moyenne un conducteur débutant a besoin de 30 heures de conduite pour obtenir un résultat de qualité. Chaque heure supplémentaire sera facturée 47 €.



**Auto-Ecole OLSAGUI**

1, rue de la Roque

24100 CREYSSE

Tel: 06.84.34.51.91

Mail: olsagui@orange.fr

Agr: E1502400060

ouverte du mardi au samedi de 9H à 12H et de 14H à 19H (sauf samedi 18H)

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

B Traditionnel

Conduite Accompagnée / Supervisée

Portez-vous des verres correcteurs ?

Oui

Non

### Elève Candidat

NOM:

Prénoms:

Nom de naissance:

Né(e) le  /  /  à

Tel élève :

Mail élève :

### Père, mère, tuteur ou hébergeant

NOM:

Prénoms:

Né(e) le  /  /  Tel :

Mail :

Adresse:

Code post :  Ville:



**Auto-Ecole OLSAGUI**

1, rue de la Roque

24100 CREYSSE

Tel: 06.84.34.51.91

Mail: [olsagui@orange.fr](mailto:olsagui@orange.fr)

Agr: E1502400060

Ouverte du mardi au samedi de 9H à 12H et de 14H à 19H (sauf samedi 18H)

## ELEMENTS POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

- Pièce d'identité du candidat**  
*Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans*
- Pièce d'identité du représentant légal**  
*Si le candidat est mineur. Carte nationale d'identité ou passeport*
- Livret de famille**  
*Uniquement si le représentant légal et le candidat mineur ne portent pas le même nom de famille*
- ephotos-signature agréées ANTS spéciales permis de conduire**  
*Possible de les faire à l'auto-école ou au Photomaton. Ne pas confondre avec les photos d'identité.*
- Permis de conduire déjà obtenu**  
*AM (BSR), A1, A2, A*
- ASSR2 ou ASR (- 21 ans)**  
*Passée en 3ème au collège. Inutile si vous avez le BSR ou un autre permis.*
- Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (17 à 25 ans)**  
*ou attestation de situation à demander au csn de Limoges [csnj-limoges.trait.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csnj-limoges.trait.fct@intradef.gouv.fr)*
- Pièce d'identité de l'hébergeant**  
*Carte nationale d'identité ou passeport*
- Justificatif de Domicile au nom de l'hébergeant (- 6mois)**  
*Attestation du fournisseur d'énergie, avis d'Impôts ou facture internet, téléphone, électricité, eau*
- Avis médical**  
*Si permis annulé ou invalidé ou en cas d'incompatibilité partielle avec la conduite*
- 1 Premier versement de 295€ minimum**  
*Chèque, Espèces ou virement IBAN FR76 1090 7002 3456 0213 5013 114 BIC CCBPFRPPBDX*